



PB-PP|B-00000
BELGIE(N)-BELGIQUE
N° D'AGRÉEMENT : P912287



A.S.B.L.

Maison de la Laïcité Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°199 avril 2022

11 avril

Lundi du préau

12h30 - repas mensuel

14h15 - Récital de Cécile RIGOT



29 avril à 19h00

Vernissage Expo photo

Merveilles Naturelles

en Haute Sambre de Haute Meuse



Photo : Jean-Claude Verdoodt

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Comprendre la laïcité et la promouvoir - Cela ne semble pas encore évident	p. 3
Feureu et solidarité : un double succès	p. 4
L'accueil des réfugiés ukrainiens : Indispensable et urgente solidarité pour sauver des vies et préparer leur avenir	p. 5
Merveilles naturelles en Haute Sambre et Haute Haine du 1 ^{er} au 8 mai Vernissage le vendredi 29 avril à 19h	p. 6
Jeudi 21 avril : atelier d'art floral	p. 9
« Les Lundis du Préau » du 14 mars : Un retour dans l'histoire du III ^{ème} Reich	p. 10
Une soirée-cabaret qui nous a fait chaud au cœur	p. 11
Réforme du code pénal sexuel	p. 12
Mardi 12 et lundi 25 avril : atelier d'aquarelle	p. 14
Agenda de mai	p. 15
« Les Lundis du Préau » 11 avril : 12h30 repas mensuel - 14h30 Récital de Cécile RIGOT	p. 16

Accueil – Sophie Bultot : 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](https://www.banque.be/BE76068219711895)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2022

La cotisation annuelle reste fixée à **15 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au
compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2022

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)



Comprendre la laïcité et la promouvoir Cela ne semble pas encore évident

Je reste bien souvent étonné de constater que le fait de faire référence à la laïcité lors de conversations dans la vie de tous les jours amène la question : pourquoi la Laïcité ?

J'en déduis donc que cette question doit être considérée, non pas comme une ignorance, mais comme une véritable interrogation sur le

fait que ce que le mouvement laïque exprime et défend est, soit mal compris soit mal exprimé.

Notre société, que nous voulons démocratique, se compose d'expressions diverses dans tous les domaines de la vie : partis politiques, religions, monde économique, financier, préoccupations écologiques, éthiques, aux visions sociétales, parfois convergentes mais aussi très souvent opposées.

La laïcité n'a ni l'intention, ni la prétention, ni l'ambition, d'œuvrer pour une société inspirée d'un monothéisme unificateur qui supprimerait toutes les divergences et serait ainsi porteuses de l'ordre qui régulerait le monde.

Jamais la laïcité ne le voudrait car elle nierait sa conviction profonde de promouvoir et de soutenir les principes universels de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de solidarité. Cela suppose que nous devons tendre vers une société sans discrimination de genre, d'orientation sexuelle, d'origine, de statut social, de religions ou de conceptions philosophiques.

L'éducation permanente : un des moyens pour y parvenir

« Nos anciens » avaient bien compris qu'il était important de se réunir dans des lieux de débats où, après un exposé, une conférence, les points de vue s'exprimaient et des débats se dégageaient des prises de conscience et des actions collectives, ce qui a conduit à améliorer la société actuelle dans laquelle nous vivons.

C'est pourquoi la laïcité belge, au travers, notamment, des Maisons de la Laïcité, organise régulièrement des conférences et débats sur des sujets qui concernent notre vie et notre avenir et, ce, pour les générations actuelles et futures.

Malheureusement, malgré la présence de conférenciers de qualité, nos conférences sont trop peu fréquentées.

Et pourtant, votre prise de conscience, notre engagement et celle de notre jeunesse conditionneront les beaux jours de demain.

Yvan Nicaise

FEUREU ET SOLIDARITE : un double succès

Le 6 mars, jour du Feureu, nous avons associé plaisir et solidarité.

50 membres et sympathisants ont participé à l'animation musicale et au repas vol-au-vent



riz dans une ambiance qui, même si le Feureu 2022 ne nous a pas plongé dans la liesse populaire qui nous est chère, nous a fait danser au son des airs de gilles et de fantaisie qui animent notre folklore.

Nous avons annoncé que le bénéfice dégagé, s'il y en

avait, serait affecté à la solidarité avec l'Ukraine.

A notre grande satisfaction, c'est un bénéfice de 500 €, y compris les dons de plusieurs personnes n'ayant pas pu nous rejoindre, que nous avons versé à la Croix-Rouge de Belgique avec la mention " Solidarité Ukraine".



MERCI aux participants qui nous ont prouvé que, pour la Laïcité, la solidarité n'est pas un vain mot mais des actes posés chaque fois que c'est nécessaire.

Yvan Nicaise





Nous

**L'accueil des réfugiés ukrainiens
Indispensable et urgente solidarité
pour sauver des vies
et préparer leur avenir**

sommes tous conscients que toutes les personnes qui fuient la guerre en Ukraine ont un besoin immédiat d'aide et de soutiens, autant psychologiques, financiers, sanitaires, que de relations humaines.

L'empathie qui est la base humanitaire de nos valeurs laïques nous porte à nous engager spontanément dans les actions qui peuvent apporter toutes les aides indispensables dont les réfugiés ont un besoin immédiat.

C'est pourquoi la Maison de la Laïcité s'associe, dans la limite de ses moyens, aux initiatives, notamment locales dont celles décidées par l'Athénée Provincial de Morlanwelz.

Voici les principales décisions et demandes du 9 mars dernier présentés par Monsieur Julien Bauduin, directeur cet établissement.

Cet Athénée implanté à Morlanwelz a décidé d'accueillir 15 enfants ukrainiens non-accompagnés afin de leur offrir un logement et une scolarisation.

Les enfants seront logés dans l'internat en semaine et en famille d'accueil lors des week-ends et vacances scolaires. Les repas seront fournis par le restaurant scolaire et ils recevront, chaque jour, des cours de français langue étrangère, d'anglais, d'éducation physique et d'autres matières en fonction de leurs besoins et de leur niveau.

Les besoins attendus

- Des dons de vêtements garçon/fille de tous âges (chaussures, pyjamas, vêtements...) et de matériels pédagogique et ludique (cartables, fardes, feuilles, bics, crayons, jouets pour tous les âges, peluches et doudous).

- Devenir famille d'accueil. Cet accueil se réaliserait pour les week-ends et les vacances scolaires.

En plus des enfants non-accompagnés, cet établissement accueillera des enfants qui sont déjà pris en charge par des familles d'accueil ou des services sociaux afin de les scolariser au plus vite.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter cet établissement via courriel à l'adresse j.bauduin@eduhainaut.be.

Nous espérons pouvoir compter sur votre générosité et votre soutien.

En période de vacances de printemps, notre Maison de la Laïcité met ses locaux à disposition des familles d'accueil et des réfugiés qui souhaitent se rencontrer et partager divers moments conviviaux.

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

MERVEILLES NATURELLES EN HAUTE SAMBRE ET HAUTE HAINE



© Jean-Claude VERDODT

DU 1^{ER} AU 8 MAI 2022
DE 14:00 À 20:00

MAISON DE LA LAÏCITÉ DE MORLANWELZ
PLACE ALBERT I^{ER} 16
7140 MORLANWELZ

VERNISSAGE LE VENDREDI 29 AVRIL À 19:00



Éditeur responsable: Natagora asbl - Traversa des Muses 1 - 5000 NAMUR - 081 390 720

Du 1^{er} au 8 mai

**Notre Maison de Laïcité accueille l'exposition
photographique Natagora**

« Merveilles naturelles »

Comme être humain, nous sommes sensibles à la beauté de la nature mais aussi conscients des menaces qui pèsent sur toutes ses composantes - flore et faune – et que toute initiative visant à sensibiliser et à protéger la biodiversité sont vitales pour notre survie.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons décidé d'accueillir et de promouvoir cette exposition.

Soyez nombreux à parcourir cette exposition et à la faire connaître.

Pendant la durée de l'exposition, **de 14 à 20h00**, Natagora assurera une présence permanente, qui vous accueillera, vous guidera si vous le souhaitez et répondra à toutes vos questions.

Entrée gratuite

Yvan Nicaise

Natagora nous présente cette exposition :

Pourquoi cette exposition ?

Cette exposition se veut d'abord un témoignage de la beauté de la nature, ce qu'elle peut nous proposer à deux pas de chez nous. Elle vous donnera un aperçu de la diversité insoupçonnée des espèces (animales surtout) présentes dans notre environnement. Elle vous fera découvrir à la fois des espèces communes à travers de superbes clichés mais aussi des espèces parfois peu connues, ou rares, habitants réguliers ou visiteurs de passage, ainsi que les milieux dans lesquels ils évoluent.



L'exposition photographique met aussi en évidence la dimension esthétique, artistique du travail précieux réalisé par les photographes naturalistes qui subliment notre patrimoine naturel. Bref, c'est une incitation à l'observation de la nature et à la protection de ce

patrimoine.

Les 10 photographes exposants sont des naturalistes actifs dans la région de la Haute et Haute Haine. Ils veulent vous faire partager à leurs meilleurs clichés les moments intenses vivent sur le terrain.

L'exposition regroupe près de 100 photos au toutes réalisées dans un territoire comprenant les communes que couvre la régionale Natagora à Anderlues, Beaumont, Binche, Erquelines, Estinnes, Lobbes, Manage, Merbes-le-Château, Morlanwelz et Thuin.



Sambre
travers
qu'ils

total,
10
savoir

Natagora, c'est ?

Natagora est une association active en Wallonie et à Bruxelles. Elle est l'experte de l'étude et de la protection de la biodiversité, étudie les menaces qui pèsent sur celle-ci et soutient les espèces les plus en danger. Elle gère plus de 5.000 hectares de réserves naturelles constituées de milieux rares. Soutenue par ses 26.000 membres, elle intervient auprès des acteurs politiques afin que leurs décisions contribuent à faire de la biodiversité un bien commun.

Les activités de la Régionale Natagora Haute Sambre et Haute Haine

La régionale Haute Sambre et Haute Haine est le bras actif de Natagora et regroupe tous les adhérents des communes précitées. Cette exposition n'est qu'un des aspects de l'activité du groupe de volontaires bénévoles qui assurent le relais local entre Natagora et le citoyen.

Parmi les autres activités de ces derniers mois, citons :

une soirée découverte des chauve-souris à Merbes le Château ;

une conférence à Thuin consacrée aux batraciens de nos régions suivie d'une balade découverte aux pieds des jardins suspendus et dans la vallée de la Biesmelle ;

la collaboration au sauvetage des batraciens lors de la migration printanière vers les lieux de ponte ;

une visite naturaliste guidée de la réserve de la Haute Sambre et de ses environs ;

une participation à la journée de l'eau à travers la visite guidée des abords de la réserve naturelle de la Haute Sambre à Labuissière, en mettant l'accent sur le rôle de l'eau et des mares.

Dans les semaines à venir, nous organisons aussi une « journée découverte » sur la manière dont la réserve naturelle de la Haute Sambre est gérée avec l'aide de volontaires ainsi que de chevaux semi-sauvages présents en permanence sur les sites. Vous pourrez constater l'impact positif de ces interventions sur les différents biotopes.



Cette activité aura lieu le samedi 21 mai et le point de départ est le café La Cliquotte à Merbes le Château. Vous y êtes les bienvenus mais n'oubliez pas de vous y inscrire (contact: chenuzet@live.be).

Vous pouvez en outre retrouver toutes nos activités en consultant la page Internet suivante : <https://hautesambre.natagora.be/notre-agenda>. En

parcourant notre site, vous pourrez aussi découvrir nos sites naturels et vous familiariser avec le fonctionnement et les actions de notre Régionale.

Enfin, notre page Facebook vous permet de suivre notre actualité : <https://www.facebook.com/haute.sambre.natagora>.

Nous vous attendons donc nombreux à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz que nous tenons à remercier de tout coeur pour son accueil, de même que la commune de Morlanwelz qui nous a permis de bénéficier de grilles supports.

Les photos sont extraites du site de Natagora

Le comité Natagora

Jeudi 21 avril : atelier d'art floral



Selon les places disponibles, il est toujours possible de rejoindre les participants à cet atelier qui se déroule de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 12 et 19 mai.

Marie-Christine Cuchet

« Les Lundis du Préau » du 14 mars Un retour dans l'histoire du III^{ème} Reich

Après un succulent Ossobuco de dinde, nous avons été plongés, grâce à l'exposé de Didier Defrize, un de nos membres, dans l'univers musical du III^{ème} Reich.



Il nous a fait connaître, autant les musiciens, chefs d'orchestre et compositeurs qui ont pactifié avec le nazisme mais aussi et surtout ceux qui ont apporté un peu de lumière de liberté dans l'univers concentrationnaire, permettant à des millions de prisonniers, souvent conduits à la mort, de rester des personnes libres dans leur tête jusqu'au dernier moment.

Le 14 mars fut ainsi un grand moment de rencontres et de réflexion, une des particularités « Les lundis du Préau » et de découvertes musicales.

Si vous appréciez ces rendez-vous mensuels, n'hésitez pas à les faire connaître, car la Maison de la Laïcité est ouverte à tous et toutes, au-delà des membres.



Yvan Nicaise



Nos objectifs laïques : allier réflexions, débats et convivialité tout en diffusant les valeurs de la Laïcité porteuses d'un idéal de liberté, de tolérance, de respect des convictions hors de tous les extrémismes politiques ou religieux.

Une soirée-cabaret qui nous a fait chaud au cœur

Le samedi 26 mars, nous avons accueilli le groupe musical « Contretemps et marées » qui nous a proposé un voyage musical coloré autour de leurs compositions mais aussi de coups de cœur puisés dans la musique traditionnelle irlandaise, klezmer, bretonne, des Balkans et autres.

A l'entracte, c'est une dégustation basée sur des produits du monde préparée par nos bénévoles qui a ravi les participants.

Chaleureusement applaudis durant cette superbe soirée autant pour la qualité et la diversité des interprétations musicales que celle des chansons interprétées par Laurence.

Le public n'a exprimé qu'un souhait : que ce groupe revienne encore pour notre plus grand plaisir.

Des photos et vidéos de cette soirée sont visibles sur notre site Facebook « Morlanwelz balade laïque » réservé à nos membres.



Yvan Nicaise

Assiettes dégustation

- Feuille de vigne farcie bulgare 🇷🇺
- 🇮🇹 Poivron farci italien
- Crevette à la chinoise 🇨🇳
- 🇲🇦 Carottes à la marocaine
- Salade de concombre libanaise 🇱🇧
- 🇳🇴 Saumon à la norvégienne
- Tortilla espagnole 🇪🇸
- 🇮🇳 Samosa indien
- Tarte al djote belge 🇧🇪

😊 Bonne dégustation ! 🙌😊



Réforme du code pénal sexuel une avancée importante attendue adoptée en Belgique



Le jeudi 17 mars, le projet de réforme du Code pénal sexuel a été adopté par la Chambre, après plusieurs mois de travaux en commission de la Justice. Le texte voté a fait l'objet de nombreux amendements depuis la version soumise par le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, particulièrement à la suite des auditions organisées tout au long du mois d'octobre

auxquelles la Présidente du Centre d'Action Laïque Véronique De Keyser a participé.

Le Centre d'Action Laïque nous présente succinctement les éléments importants que cette réforme apporte.

Définition du consentement

La définition du consentement est sans doute la plus grande avancée de cette réforme. Cette notion, centrale dans l'établissement des infractions sexuelles, est envisagée de manière large. C'est un changement de perspective par rapport au Code pénal, qui ne citait que les situations où le consentement était impossible (en cas de violence de l'auteur, par exemple). Ainsi, le consentement ne se présume jamais et n'est jamais définitif : il est possible de retirer son consentement à tout moment et le consentement à un acte sexuel ne vaut pas consentement à un autre (notamment dans les cas de stealthing, où le partenaire retire le préservatif pendant la relation sans l'accord de son ou sa partenaire). Les situations où le consentement n'est pas possible sont visées de manière plus détaillée par la réforme, qui prévoit spécifiquement qu'il n'y a pas de consentement si la personne est endormie, est dans une situation de vulnérabilité qui permet pas de consentir et dont l'auteur a profité, etc. Cette définition étendue, recherche d'un équilibre entre la prise en compte du vécu des victimes et la présomption d'innocence, risque pourtant de modifier que de manière marginale le traitement judiciaire de ces infractions, puisque tous ces éléments figuraient déjà dans la jurisprudence des cours et tribunaux.



si elle ne lui aurait

de ne

Le mot "inceste" fait son entrée dans le Code pénal



Contrairement à ce qui a parfois pu être dit, il ne s'agit pas d'une infraction autonome, mais d'une aggravation des peines encourues en cas d'actes sexuels commis sur un mineur dans un cadre familial. Ce cadre familial est entendu de manière large et vise autant les parents au sens propre que les beaux-parents, les adoptants, etc. afin de répondre aux évolutions des modèles de famille. La

réforme prévoit en outre que les mineurs ne peuvent jamais consentir: il ne faudrait donc pas prouver leur consentement, ce qui est un gage de protection pour les victimes de cette forme de violence caractérisée par des phénomènes d'emprise et qui reste encore taboue aujourd'hui.

L'âge du consentement d'un mineur

La question de l'âge à partir duquel un mineur peut consentir à des actes à caractère sexuel (la "majorité sexuelle") a fait l'objet de nombreuses modifications au long du processus législatif. La réforme prévoit finalement que le seuil pour consentir est fixé à 16 ans, mais aménage deux types d'exception. D'une part, les mineurs à partir de 14 ans peuvent consentir si la différence d'âge avec l'autre personne est inférieure à trois ans (un mineur de 14 ans et un mineur de 16 ans et demi par exemple), mais la réforme dispose aussi qu'il n'y a pas d'infraction entre mineurs de plus de 14 ans s'ils agissent avec consentement mutuel, même si la différence d'âge est supérieure à 3 ans (un mineur de 14 ans et un mineur de 17 ans et demi par exemple). D'autre part, il est impossible de consentir avant 18 ans en cas d'inceste ou de relation d'autorité. Si la "majorité sexuelle" n'a pas de vocation morale en soi, elle doit cependant permettre le développement sexuel des jeunes dans un cadre émancipateur, positif et les protéger des violences sexuelles dont ils pourraient être victimes, équilibre qui paraît être atteint par la réforme.

Le prosélytisme interdit par la Loi

En Belgique, la prostitution est légale, bien que son exercice puisse être encadré, par exemple par des règlements de police qui interdisent le racolage. Par contre, le proxénétisme, c'est-à-dire le fait d'exploiter la prostitution d'une autre personne ou d'en tirer profit, est interdit par le Code pénal. La réforme ne rompt pas fondamentalement avec ce principe, mais permet à une future loi de fixer les conditions dans lesquelles il sera permis d'organiser la prostitution d'une autre personne. Il s'agit d'un premier pas dans la création d'un statut social particulier pour les personnes qui se prostituent, car elles pourront dans ce cas exercer dans le cadre d'un contrat de travail où les prestations de prostitution ne sont pas dissimulées sous un autre objet (massage, Horeca, danse, etc.) comme cela peut être le cas actuellement. La réforme entend également mieux distinguer ce qui relève du proxénétisme et de la traite des êtres humains.

Vigilance dans l'application de la Loi

Le Centre d'Action Laïque souligne qu'il s'agit à présent de se montrer attentif à la manière dont cette loi sera appliquée dans les faits par le monde judiciaire (police, avocats,

magistrats, etc.). Cette application doit en effet répondre aux objectifs annoncés par le législateur et attendus par les citoyens et les citoyennes : améliorer la prise en charge des victimes, faciliter la charge de la preuve, poursuivre de manière plus efficace les auteurs de ces infractions, et plus globalement, répondre aux défis de la lutte contre les violences sexuelles.

Communiqué du Centre d'Action Laïque

Pour savoir quoi faire en cas de viol
(en tant que victime ou proche d'une victime)
[Amnesty.be/viol.be-aide](https://www.amnesty.be/viol.be-aide)

Mardi 12 et lundi 25 avril : atelier d'aquarelle



Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 9 et 23 mai.

Monique Piret

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Agenda de mai

Vendredi 6 mai à 19h30

Conférence-débat « Laïcité et retour du religieux »



Avec Henri Deleersnijder,

Professeur d'histoire, collaborateur scientifique à l'Université de Liège, journaliste, chroniqueur et essayiste.

La religion revient en force dans l'espace public de nos sociétés. Quelles conséquences concrètes qu'il pourrait amener en ce qui concerne l'enseignement et la liberté d'expression ? Tel est le défi auquel est confrontée la laïcité.

Jeudi 12 mai à 19h30



Ciné-club « La Voix d'Aida » de Jasmima Zbanic

Srebrenica, juillet 1995. Modeste professeure d'anglais, Aida vient d'être réquisitionnée comme interprète auprès des Casques Bleus, stationnés aux abords de la ville. Terrorisée par l'arrivée imminente de l'armée serbe, elle décide alors de tout tenter pour sauver son mari et ses deux fils, coincés derrière les grilles du camp.

Samedi 21 mai à 18h - Soirée cabaret

avec Roger Hénuset et Dany Vandenbossche



Deux musiciens et chanteurs animeront une soirée cabaret avec un répertoire de musique et chansons françaises.

Habités à se produire dans de petites salles, dans des foires et avec tout public, l'ambiance sera assurée.

Plus d'informations sur ces trois activités dans le numéro 200 de mai prochain.



« Les Lundis du Préau »
11 avril à 12h30 repas mensuel
14h30 Récital de Cécile RIGOT

Avec la chanson française chevillée au corps, Cécile Rigot, autrice, compositrice, interprète, nous chante ses petites histoires, entrecoupées de quelques beaux textes de la littérature française.

Seule en scène avec sa guitare, elle nous invite à un voyage poétique et joue avec des mots et des notes qui prennent leur source à travers la voix cristalline de l'artiste. Cécile Rigot a présenté son répertoire en 2021 au théâtre « La clarençière » à

Bruxelles.

Il sera à la base de votre après-midi...

Dans la région bruxelloise, Cécile RIGOT est une laïque engagée.

Rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas : 15 €
- de participer à l'activité de l'après-midi qui comprend toujours le goûter-café : 4 €
- de participer au repas et à l'après-midi (goûter compris) : 19 €



Menu

Roti de porc à l'orange
Carottes confites au miel
Croquettes

Profiteroles - café



Il est indispensable de **réserver** le repas et/ou l'activité (comprenant le goûter) **au plus tard le jeudi 7 avril** afin de permettre la commande des marchandises au meilleur prix.

Par téléphone au 064/442326 **et** confirmation par paiement anticipé à nos locaux ou par virement au compte

n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité – Morlanwelz.

Mentionner « repas + nom et nombre de personnes ».